



Procès-verbal
Le mardi 19 juin 2001 - n° 40

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

La motion est adoptée.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

19 juin 2001

n° 36 Loi sur la santé publique.

La motion est adoptée.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000.
(Dépôt n° 379-20010619)

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;
(Dépôt n° 380-20010619)

Le rapport annuel de Loto-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;
(Dépôt n° 381-20010619)

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

19 juin 2001

(Dépôt n° 382-20010619)

M. Rochon, ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, dépose :

Le plan d'action 2001-2002 de la Régie des rentes du Québec ;

(Dépôt n° 383-20010619)

La convention de performance et d'imputabilité de la Régie des rentes du Québec, en date de mars 2001.

(Dépôt n° 384-20010619)

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 385-20010619)

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), à titre de président de la section du Québec de l'Association parlementaire Ontario-Québec, dépose :

Le rapport des activités de la section du Québec de l'Association parlementaire Ontario-Québec, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 386-20010619)

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), à titre de président de la section du Québec de la Conférence parlementaire des Amériques, dépose :

Le rapport des activités de la section du Québec de la Conférence parlementaire des Amériques, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 387-20010619)

M. Beaumier (Champlain), à titre de président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour la coopération interparlementaire, dépose :

19 juin 2001

Le rapport des activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour la coopération interparlementaire, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 388-20010619)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de vice-présidente de la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dépose :

Le rapport des activités de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 389-20010619)

M. Dion (Saint-Hyacinthe), à titre de président de la section du Québec de la Commission interparlementaire Assemblée nationale – Parlement centraméricain, dépose :

Le rapport des activités de la Commission interparlementaire Assemblée nationale – Parlement centraméricain, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 390-20010619)

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), à titre de présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Moyen-Orient, dépose :

Le rapport des activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Moyen-Orient, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 391-20010619)

M. Jutras (Drummond), à titre de président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la France, dépose :

19 juin 2001

Le rapport des activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la France, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 392-20010619)

M. Létourneau (Ungava), à titre de président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes, dépose :

Le rapport des activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 393-20010619)

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Le rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 394-20010619)

Le rapport annuel de la Commission des biens culturels du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 395-20010619)

Le rapport annuel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 396-20010619)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant le site Nisula de Forestville, et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 397-20010619)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

19 juin 2001

Le rapport annuel du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001.

(Dépôt n° 398-20010619)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Vallières (Richmond) concernant certains contrats alloués par le ministère des Transports pour des travaux de pavage. Question n° 9, *Feuilleton et préavis* du 3 avril 2001.

(Dépôt n° 399-20010619)

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec contenant sa nouvelle proposition de délimitation de la carte électorale en ce qui concerne la région de Montréal.

(Dépôt n° 400-20010619)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 121 citoyens et citoyennes de la province de Québec, concernant les conséquences de l'adoption du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 401-20010619)

19 juin 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 90 résidents de Montréal et des régions environnantes, concernant le projet de réforme de la gouverne des régies régionales et autres établissements de santé et de services sociaux.

(Dépôt n° 402-20010619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 414 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les épandages de masse de pesticides.

(Dépôt n° 403-20010619)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

Copie d'une proposition d'intervention signée, le 5 avril 2001, par Emploi-Québec et la Commission scolaire Marie-Victorin concernant le financement d'un programme de formation dans le secteur des plastiques ;

(Dépôt n° 404-20010619)

Copie d'une offre de formation comme régleur de machine à mouler les matières plastiques, émise par Emploi-Québec et ses partenaires et intitulée « Pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des plastiques » ;

(Dépôt n° 405-20010619)

Copie d'un document des Services aux entreprises de la Commission scolaire Marie-Victorin, en date de juin 2001, qui décrit les étapes réalisées et les coûts engagés par rapport au projet d'opérateur d'extrudeuse.

19 juin 2001

(Dépôt n° 406-20010619)

Motions sans préavis

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), maître Pierre Marois, membre et président du Conseil des services essentiels, soit nommé membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 13 août 2001.

Après débat, la motion est mise aux voix ; conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'Assemblée procède à un vote par appel nominal.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : **106** Contre : **1** Abstention : **0**

Puis, M. Landry, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), maître Roger Lefebvre, avocat, Maheu-Boulianne, soit nommé membre et vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 26 juin 2001.

Après débat, la motion est mise aux voix ; conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'Assemblée procède à un vote par appel nominal.

19 juin 2001

La motion est adoptée par le vote suivant :

19 juin 2001

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **106** Contre : **1** Abstention : **0**

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), maîtresse Hélène Grenier soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information pour un second mandat de cinq ans à compter du 5 août 2001 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document qui sera déposé ci-après.

Après débat, la motion est mise aux voix ; conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Assemblée procède à un vote par appel nominal.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour : **106** Contre : **1** Abstention : **0**

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, premier ministre, dépose :

Un document intitulé « Rémunération et autres conditions de travail de Me Hélène Grenier comme membre de la Commission d'accès à l'information », accompagné d'un curriculum vitae synthèse de maîtresse Grenier.

(Dépôt n° 407-20010619)

Enfin, M. Landry, premier ministre, propose :

19 juin 2001

QUE conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), maître Christiane Constant, avocate, soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 3 juillet 2001 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document qui sera déposé ci-après.

Après débat, la motion est mise aux voix ; conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Assemblée procède à un vote par appel nominal.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : **106** Contre : **1** Abstention : **0**

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, premier ministre, dépose :

Un document intitulé « Rémunération et autres conditions de travail de Me Christiane Constant comme membre de la Commission d'accès à l'information », accompagné du curriculum vitae de maître Constant.

(Dépôt n° 408-20010619)

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques tienne des consultations particulières sur le projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels, le 21 août 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

19 juin 2001

Le mardi 21 août 2001

9 h 30 à 9 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
9 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 45	Commission d'accès à l'information
10 h 45 à 11 h 30	Barreau du Québec
11 h 30 à 12 h 15	Association sur l'accès et la protection de l'information
14 h 00 à 14 h 45	Centre de recherche en droit public
14 h 45 à 15 h 30	Commission des droits de la personne et de la jeunesse
15 h 30 à 16 h 15	Protecteur du citoyen
16 h 15 à 16 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
16 h 30 à 16 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre du Revenu soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

19 juin 2001

Puis, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail tienne des consultations particulières sur le projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, les 21 et 22 août 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 21 août 2001

9 h 30 à 9 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
9 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 45	Association de la construction du Québec – section Montréal
10 h 45 à 11 h 30	Association de la construction du Québec
11 h 30 à 12 h 15	Centre des syndicats démocratiques
14 h 00 à 14 h 45	Confédération des syndicats nationaux
14 h 45 à 15 h 30	Conseil conjoint de la FTQ-Construction et du CPQCMC (International)
15 h 30 à 16 h 15	Conseil des métiers d'art du Québec
16 h 15 à 17 h 00	Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
17 h 00 à 17 h 45	Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec

Le mercredi 22 août 2001

9 h 30 à 10 h 15	Corporation des maîtres électriciens du Québec
10 h 15 à 11 h 00	Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
11 h 00 à 11 h 45	Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
11 h 45 à 12 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
12 h 00 à 12 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

19 juin 2001

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement tienne des consultations particulières sur le projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant le cinémomètre photographique, les 5 et 6 septembre 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mercredi 5 septembre 2001

9 h 30 à 9 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
9 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition

19 juin 2001

10 h 00 à 10 h 45	Association du camionnage du Québec
10 h 45 à 11 h 30	Corporation des concessionnaires automobiles du Québec
11 h 30 à 12 h 15	CAA Québec
14 h 00 à 14 h 45	Avis Québec
14 h 45 à 15 h 30	National Tilden (Est du Québec)
15 h 30 à 16 h 15	Barreau du Québec
16 h 15 à 17 h 00	Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
17 h 00 à 17 h 45	Donald Pouliot

Le jeudi 6 septembre 2001

9 h 30 à 10 h 15	Association des directeurs de police du Québec
10 h 15 à 11 h 00	Association nationale des camionneurs artisans incorporés (ANCAI)
11 h 00 à 11 h 45	Regroupement québécois du taxi
11 h 45 à 12 h 30	Association des policiers provinciaux du Québec
14 h 00 à 14 h 45	Fédération des policiers municipaux
14 h 45 à 15 h 30	Fraternité des policiers de la CUM
15 h 30 à 16 h 15	Groupe de recherche interdisciplinaire en environnement et en sécurité (Guy Paquette)
16 h 15 à 17 h 00	Ligue des droits de la personne du Québec
17 h 00 à 17 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
17 h 15 à 17 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

19 juin 2001

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Transports et le ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Enfin, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales tienne une consultation générale sur le projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique, et ce, à compter du 18 septembre 2001 ;

QUE les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 31 août 2001 ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

19 juin 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales, et M. Pelletier (Chapleau) proposent :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention n° 29 sur le travail forcé de 1930 de l'Organisation internationale du travail, laquelle convention fait partie des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et ressortit à la compétence constitutionnelle du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le décès de monsieur René Dumont, à l'âge de 97 ans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

L'Assemblée observe alors une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la présence en ses tribunes de monsieur André Cailloux, mieux connu par des milliers de Québécoises et de Québécois de tous âges sous le nom de grand-père Cailloux, et le félicite pour son apport exceptionnel à l'histoire culturelle et éducative du

19 juin 2001

Québec, en ayant marqué l'imaginaire de décennies d'enfants du Québec, suscitant chez eux la magie et le désir d'apprendre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi concernant l'organisation des services policiers ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Sept-Îles, et n° 230, Loi concernant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville.

19 juin 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi que les amendements transmis par M. Cliche, ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

19 juin 2001

À 12 h 57, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 09.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Après débat, le rapport est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 194, Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins.

Après débat, le rapport est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le vendredi 15 juin dernier, sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

19 juin 2001

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 28 soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Mulcair (Chomedey) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, comprenant les articles 1 à 102, 104 et 106 à 122 ; et un second intitulé Loi modifiant la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec et modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, comprenant les articles 103, 105 ainsi que les dispositions de l'article 122 qui s'y appliquent.

La motion de scission est rejetée.

Puis, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 28 est ajourné.

19 juin 2001

À 21 h 28, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 juin 2001, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le dimanche 17 juin 2001, à 18 h 50, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 22 Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation ;
- n° 149 Loi sur les réserves naturelles en milieu privé.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

19 juin 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de maître Pierre Marois à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 34)

POUR - 106

Arseneau	Chenail	Houda-Pepin	Papineau
Barbeau	Chevrette	Jérôme-Forget	Paquin
Beaudoin	Cholette	Julien	Paradis
Beaulne	Cliche	Jutras	Payne
Beaumier	Copeman	Kelley	Pelletier
Béchar	Côté	Kieffer	(Chapleau)
Bédard	(Dubuc)	Labbé	Pelletier
Bégin	Côté	Lachance	(Abitibi-Est)
Benoit	(La Peltrie)	Lamoureux	Pinard
Bergeron	Cousineau	Landry	Poulin
Bergman	Cusano	Laporte	Rioux
Bertrand	Delisle	Laprise	Robert
(Charlevoix)	Désilets	Leblanc	Rocheffort
Bissonnet	Deslières	Leduc	Rochon
Blanchet	Després	Legault	Simard
Boisclair	Dion	Léger	(Montmorency)
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Boucher	Doyer	Lemieux	(Richelieu)
Boulerice	Duguay	Létourneau	Sirros
Boulianne	Dupuis	Loiselle	St-André
Bourbeau	Facal	Maciocia	Tranchemontagne
Brassard	Fournier	MacMillan	Trudel
Brodeur	Gagnon	Maltais	Vallières
Brouillet	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Whissell
Caron	Gautrin	Marsan	Williams
Chagnon	Gauvin	Ménard	
Charest	Geoffrion	Middlemiss	
(Sherbrooke)	Gobé	Morin	
Charest	Goupil	Normandeau	
(Rimouski)	Harel	Ouimet	

CONTRE - 1

Dumont

19 juin 2001

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de maître Roger Lefebvre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 35)

(identique au n° 34)

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de maître Hélène Grenier à la Commission d'accès à l'information:

(Vote n° 36)

(identique au n° 34)

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de maître Christiane Constant à la Commission d'accès à l'information:

(Vote n° 37)

(identique au n° 34)